

La terminologie et la construction, dans un pays trilingue comme la Suisse

En Suisse les problèmes terminologiques se posent sous un angle de vision particulier: celui de l'effort constant, quotidien, de corrélation entre des textes allemands, français et italiens. Le plurilinguisme interne, caractéristique de ce pays, présente de grands avantages: il incite chacun à connaître la civilisation d'un voisin dont il est solidaire et il pousse les milieux professionnels - le milieu de la construction en particulier - à créer des instruments de travail propres à alléger leur tâche. Mais l'inconvénient réside dans le fait que chaque langue exerce sur celle du voisin une influence pouvant être dommageable à la clarté de l'expression. Il convient de prendre garde à cette situation qui pourrait se retrouver dans les relations entre nations européennes le jour où celles-ci intensifieront encore leurs échanges économiques et intellectuels.

Termes-clés:
construction; normalisation; Suisse;
terminologie plurilingue.

Il n'est sans doute pas inutile, avant d'entrer dans le vif du sujet, de rappeler que la construction est le domaine d'activité de groupes opérationnels formés principalement d'architectes, d'ingénieurs travaillant dans diverses spécialités, et d'entrepreneurs appartenant aux divers corps d'état. Pour faire connaître ses intentions à ses différents partenaires, le concepteur a principalement recours à ces deux moyens d'expression, des plans, des textes descriptifs. La première phase de toute opération - lorsque le projet n'en est encore qu'au stade des intentions - consiste à établir un cahier des charges décrivant le terrain, les accès, les dispositions légales applicables, puis les fonctions de l'édifice, son caractère, son contenu, son organisation interne. C'est sur cette base que l'architecte va établir son avant-projet, éventuellement à la suite d'un concours d'architecture. Le mot *avant-projet* relève de la terminologie de langue française utilisée en Suisse; il correspond à ce que nos confrères français appellent *avant-projet sommaire*. À la suite de cette deuxième phase d'étude, le parti architectural sera défini, l'image offerte par l'édifice sera connue, de même que la distribution des locaux et des circulations.

Une troisième phase intervient, celle que nous appelons en Suisse le

projet définitif, qui correspond à la définition de l'*avant-projet détaillé* aux termes des règlements français. Le projet a pris sa forme définitive. Il fait apparaître la solution d'ensemble des problèmes techniques qui se sont posés. Enfin dans une quatrième phase d'étude, on élaborera les plans d'exécution et les descriptifs détaillés et quantitatifs. Vient enfin une cinquième phase qui est l'exécution des travaux.

Disons en substance que dans la deuxième et dans la troisième phase le moyen d'expression dominant est le dessin (assisté maintenant de l'ordinateur) et que dans la quatrième phase (où l'ordinateur intervient aussi) ce sont surtout les chiffres et les mots. Les chiffres, parce qu'à partir des innombrables éléments d'un avant-métré il faut savoir ce que coûtera la construction, les mots, parce que le concepteur doit se faire comprendre de ses partenaires. Or en Suisse, il faut qu'il se fasse comprendre non seulement de ceux de ses partenaires qui sont de la même langue que lui, mais aussi de ceux qui travaillent dans une des deux autres langues principales de ce pays. Il peut arriver en effet qu'un architecte ait un chantier dans une région linguistique autre que celle à laquelle il appartient. Il arrive aussi qu'une grande administration fédérale ait à réaliser un bâtiment type ou un ouvrage type de génie civil dans des régions linguistiques différentes.

Suisse

1 La situation linguistique de la Suisse

La situation linguistique que l'on peut observer en Suisse a ceci de particulier que les frontières linguistiques qui la traversent ne nuisent nullement aux échanges constants qui y ont lieu, échanges d'ordre économique, commercial, technique, scientifique, intellectuel, administratif, etc. Le plurilinguisme présente ici des avantages considérables: les gens sont obligés à s'intéresser à la civilisation du voisin, souvent à en apprendre la langue. Or la connaissance des langues étant utile à la communication des idées et à l'harmonie des relations entre les hommes, la paix règne entre un groupe de Burgondes romanisés (les Romands), d'Alémanes (les Suisses-Allemands) et de Lombards (les Tessinois et les italophones grisons, auxquels on peut ajouter les Romanches). Si les Allemands, les Français et les Italiens avaient entretenu entre eux depuis 1815 des relations analogues à celles que les Cantons suisses ont entretenues entre eux depuis lors, on imagine combien l'histoire cruelle du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e en aurait été modifiée.

Mais cette situation linguistique présente aussi ses inconvénients: chacune des trois langues subit des agressions dues au fait que les gens ont tendance à imiter le parler d'un voisin avec lequel le dialogue est constant. Or l'allemand et le français, pour ne prendre que ce cas, sont des langues de structure psychologique très différente, de sorte que l'influence qu'elles exercent l'une sur l'autre risque de provoquer un manque de clarté dans l'expression orale comme dans l'expression écrite. À ce phénomène s'en ajoute un autre: l'ampleur et la difficulté de la traduction. Le volume des textes qu'il est nécessaire, en Suisse, de traduire

quotidiennement sous forme écrite est considérable. Or la traduction écrite est un art difficile, elle réclame à la fois la connaissance du domaine traité et le sens de ce qui distingue la langue de départ de la langue d'arrivée, c'est-à-dire leur caractère, leur esprit, leur angle de vision. Elle réclame aussi du temps et de la réflexion, deux valeurs qui trop souvent doivent céder devant l'urgence.

2 Où l'esprit d'initiative se manifeste

C'est là qu'interviennent utilement, du moins dans le secteur professionnel considéré ici, les publications du CRB (Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment). Avant d'en parler il faut rappeler que la Suisse est un pays où l'initiative privée n'a pas perdu tous ses droits. Il n'y existe aucun organisme d'État qui ferait les normes applicables en construction. Ces normes sont élaborées et publiées par les organisations professionnelles concernées, notamment par la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). Elles résultent donc de l'expérience pratique acquise par des professionnels actifs et sont constamment mises à jour. Des représentants des administrations techniques publiques participent d'ailleurs aussi à leur rédaction, étant à titre personnel membres de la SIA.

Le CRB est l'une des manifestations de cet esprit d'initiative privée. C'est une association sans but lucratif soutenue par les grandes associations suisses d'architectes, d'ingénieurs, et d'entrepreneurs. Son objectif: introduire des méthodes de rationalisation et de coordination dans le travail de ces professionnels. Plus précisément: mettre des documents de travail précieux à la disposition des architectes, des

ingénieurs intervenant dans les constructions et des entrepreneurs. Avant de décrire les principaux de ces documents, deux remarques:

– Le sigle CRB a été adopté par nos très majoritaires confédérés alémaniques quand bien même ces initiales sont celles du nom français de l'association; nous ne faisons pas la guerre des langues.

– D'autre part, le titre en langue française vient de changer pour une bonne raison: désormais les documents publiés par le CRB ne se limitent plus à la construction vue sous l'angle de l'architecture mais intéressent tout le domaine de la construction, lequel comprend évidemment aussi les routes, les voies ferrées, les tunnels, les ponts, les murs de soutènement, les barrages et en général tous les ouvrages de génie civil. Ainsi le Centre suisse d'étude pour la rationalisation du bâtiment est devenu le Centre suisse d'étude pour la rationalisation de la construction. Le champ d'action s'est étendu mais le sigle est resté ce qu'il était. Nous sommes des conservateurs. Un peu trop parfois, avouons-le.

3 Un instrument de travail rédactionnel trilingue

L'une des premières tâches du CRB a été d'élaborer le document intitulé *Code des frais de construction (CFC)*. C'est une classification des postes de dépense, remarquable par son caractère absolument complet, par la clarté qu'elle introduit dans la présentation des comptes en ce sens qu'elle rend réellement comparable le coût des constructions en classant dans des groupes séparés tous les éléments accidentels qui seraient de nature à fausser les comparaisons. Établi dans trois langues, le *Code des frais de construction* présente plusieurs degrés dans l'expression du détail, et reste valable à travers toutes les

phases d'une opération, dès la première évaluation jusqu'au compte final des travaux. Les numéros de code dont il est assorti permettent de présenter en cours de travaux, de préférence à l'aide de l'informatique, la situation financière et prévisionnelle d'une opération de construction. C'est donc un document trilingue contenant de façon ordonnée et systématique toute la terminologie de désignation des ouvrages relevant des plus divers corps d'état. Remarquons que *Code des frais de construction* se dit en allemand *Baukostenplan*. Comme quoi le mot allemand *Plan* ne désigne pas toujours un plan.

4 Une triple mine terminologique

Autre domaine d'activité dans lequel la terminologie est de première importance: la rédaction des descriptifs de travaux, qui a toujours été une lourde tâche dans les bureaux d'études techniques. Or, pour peu que des descriptifs normalisés, complets, précis, offrant un choix de textes au concepteur, soient établis et adoptés de façon générale puis enregistrés dans la mémoire d'un ordinateur, l'architecte ou l'ingénieur peut être libéré du labeur rédactionnel qui est attaché à la préparation des textes d'appel d'offres. Tel est le but qu'a poursuivi le CRB en publiant le volumineux *Catalogue des articles normalisés (CAN)*, grâce auquel l'auteur du texte n'a pas à tout écrire; il fait un choix d'articles qu'il désigne simplement au moyen d'un numéro de code et auquel il ajoute les quantités. L'imprimante de l'ordinateur lui fournira des textes prêts à être mis en soumission.

Or, et ce n'est pas ce qu'il y a de moins remarquable dans le système, l'architecte ou l'ingénieur, après avoir établi son choix d'articles

d'après l'une des versions du *CAN*, sa version française par exemple, peut obtenir aussi les textes rédigés en allemand ou en italien, ce qui lui permet de consulter des entreprises établies dans l'une ou l'autre des régions linguistiques. Aucun effort de traduction! Il lui suffit d'indiquer sur son bordereau de commande le symbole *d* (pour l'allemand) et *i* (pour l'italien) en plus du symbole *f* (pour le français). Ainsi le *CAN* est une triple mine terminologique.

Examinons d'un peu plus près une question de termes: en allemand le *Catalogue des articles normalisés* est appelé *Normpositionenkatalog*. On sait que les germanophones ont tendance à faire à la langue française de très nombreux emprunts. Le mot *Position* en est un exemple typique. Il correspond au mot français *article*, dans le sens que nous donnons à un texte court, numéroté, faisant partie d'une loi, d'un règlement, d'un descriptif. Mais les germanophones l'ont dénaturé, puisqu'en français *position* veut dire tout autre chose.

5 Des emprunts qui sont autant de pièges

Nous touchons là à une difficulté spécifique de la traduction d'allemand en français, et d'ailleurs d'allemand en toute langue latine. En empruntant un mot d'une autre langue, l'allemand lui attribue - ou lui ajoute - un sens particulier. Certes il arrive que le français fasse de même. Le mot *talweg*, emprunté à l'allemand par les géographes et les topographes, désigne la ligne sinueuse qui court au plus bas d'une vallée, tandis que *der Talweg* est simplement le chemin qui longe la vallée. Mais on pourrait compter sur les doigts les emprunts du français à l'allemand, tandis que les emprunts de l'allemand au français ou au latin représentent une bonne part du dictionnaire appelé *Fremdwörterbuch*. D'ailleurs ces

emprunts ne nous gênent en aucune manière lorsqu'ils gardent le sens du mot prêté: *der Architrav*, *das Kapitell*, *die Metope*, *das Material*, *der Meridian*, voilà des emprunts non dénaturés. À la bonne heure! Mais trop souvent les emprunts changent de sens. Le traducteur tombe alors d'autant plus facilement dans le piège, qu'il traite un sujet qui ne lui est pas familier, le domaine technique par exemple, de sorte que des habitudes terminologiques déplorables s'introduisent non seulement dans les textes traduits, mais aussi, par contamination, dans des textes originaux. À cet égard, en Suisse, nous ne sommes pas exemplaires, il faut l'avouer. Voici quelques-unes des fautes les plus criantes que l'on rencontre; en les dénonçant ici, peut-être les combattrons-nous avec quelque succès:

- *die Daten* ressemble à *les dates*, mais signifie «les données»;
- *dezentral* n'est pas *décentralisé*, mais *excentrique*;
- *substituieren* est un piège perfide car si l'on substitue A à B on ne remplace pas A, on remplace B. Or ce verbe allemand veut dire *remplacer* et non *substituer*.

Autre cas: le traducteur rencontre un mot allemand qui n'est pas nécessairement dénaturé, mais qui ressemble à un mot français d'autre signification. Rencontrant *die Planung*, le traducteur trouve commode d'écrire *planification*. Or ce n'est pas du tout pareil: *planifier*, c'est organiser le développement de quelque chose selon un programme. Le planificateur ne dessine pas de plans, tandis que *der Planer* c'est l'auteur du projet, ou c'est le concepteur. *Die Planung*, c'est l'étude des plans et non la planification.

Il y a aussi des néologismes allemands qui donnent l'impression de correspondre à un mot français, mais dont la structure est illogique. Nous devons les refuser. Mais cette remarque ne concerne nullement les néologismes en général. Les

néologismes sont indispensables. Ils permettent à la langue de s'adapter aux nécessités de l'évolution scientifique et technique. Mais il ne faut pas qu'ils soient une offense au bon sens, comme dans cet exemple typique:

On voit apparaître le mot *immission*, calqué sur un néologisme apparu dans les régions linguistiques germaniques et anglo-saxonnes, pour désigner l'inconvénient d'être soumis à une action polluante ou nocive, à une nuisance, à un bruit indésirable, à des retombées de toutes sortes, bref, à quelque chose de plus ou moins désagréable que l'on reçoit. Or le terme de *mission* vient du latin *mittere* (supin: *missum*), qui signifie «envoyer». Le néologisme *immission* suggère donc le contraire même de ce qu'on veut lui faire dire.

Il faut enfin signaler le risque que comportent les mots allemands polysémiques: le traducteur prend l'un des sens du mot, mais fait mal son choix. Exemple: on a rencontré cette expression *sanierungsbedürftige Verkehrsanlage*. La version française, imprimée et publiée, dit: *voie de communication nécessitant un assainissement*. En construction, l'assainissement désigne l'évacuation et le traitement des eaux usées. Dans son sens général le mot ne s'applique qu'à ce qui est malsain, insalubre. Les voies de communication dont il s'agit ne sont pas malsaines. Elles sont trop bruyantes. Diverses dispositions pourraient être prises pour les améliorer à cet égard. Ainsi *Sanierung* a souvent le sens d'«amélioration».

gardent le sens qu'ils ont en réalité. La situation qui existe en Suisse à cet égard pourrait servir d'avertissement car elle pourrait devenir celle de l'Europe au moment où les relations économiques et intellectuelles s'intensifient entre les nations.

Lorsqu'il y aura en Europe, entre nations, des échanges quotidiens de tous ordres comme il y en a à l'intérieur de la Suisse, échanges accompagnés de textes publiés en plusieurs langues, nécessitant donc l'intervention du traducteur, il conviendra de prendre garde à une situation qui pourrait s'y produire: l'une des versions de textes réglementaires ou même légaux pourrait contenir une expression défectueuse qui y aurait été introduite accidentellement. Dans un tel cas il faut qu'un rédacteur qui serait appelé ultérieurement à traiter du même sujet que le texte réglementaire ou légal en question ne se sente pas tenu de réutiliser cette expression. La clarté du langage, le respect du sens des mots, voilà ce qui dans chaque langue est plus important que l'observation d'une terminologie officielle résultant de la traduction.

*Claude Groscurin,
Architecte SLA,
Ancien directeur-suppléant de l'Office
des constructions fédérales à Berne.*

6 Un effort à accomplir

Ces quelques exemples d'une terminologie défectueuse, due à l'influence de locuteurs parlant une autre langue et avec lesquels les rapports écrits sont constants, montrent qu'un effort doit être accompli pour que les mots français